

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

## **733 - MASTERCLOSE PX2000 A- 60KG**

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### **Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**

#### **1.1 Identificateur de produit:**

MASTERCLOSE PX2000 A- 60KG

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

##### **Emploi de la substance / de la préparation:**

- Composant isocyanate d'un système de polyuréthane à deux composants
- Utilisation professionnelle

##### **Usages déconseillés:**

Pas d'autres informations importantes disponibles

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

VM Building Solutions NV/SA  
Europalaan 73  
BE-9800 Deinze  
T +32 (0)9 321 99 21  
F +32 (0)9 371 97 61  
info.be@vmbuildingsolutions.com  
www.vmbuildingsolutions.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

## **Section 2: Identification des dangers:**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**

- H332: Nocif par inhalation.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer .
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

#### **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

- Limite de concentration spécifiques :
  - (C >= 0,1) - Resp. Sens. 1, H334
  - (C >= 5) - STOT SE 3. H335
  - (C >= 5) - Skin Irrit. 2, H315
  - (C >= 5) - Eye Irrit. 2, H319
- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger:



GHS07  
Danger

GHS08

#### Mention d'avertissement:

#### Mentions de danger:

- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332: Nocif par inhalation.
- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

#### Conseils de prudence:

- P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
- P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264: Se laver soigneusement après manipulation.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Phrases supplémentaires:

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## 2.3 Autres dangers:

#### - Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

En cas d'hypersensibilité du système respiratoire (asthme, bronchite chronique), la manipulation du produit n'est pas recommandée. Les symptômes respiratoires peuvent également persister plusieurs heures après une exposition trop longue.

La poussière, les vapeurs et les aérosols sont les principaux risques respiratoires.

Cette substance / mélange ne contient pas de composants qui peuvent être considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

- Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

### Section 3: Composition/informations sur les composants:

#### 3.1 Substance:

polyméthylène polyphényl polyisocyanate

#### 3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
polyméthylène polyphényl polyisocyanate	N° CAS : 9016-87-9	60-100		
De 4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, diphényléméthane-4,4'-diisocyanate	N° CAS : 101-68-8 N° CE : 202-966-0 N° index : 615-005-00-9	30-60		

**Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:**

- Le produit est un polymère REACH : pas d'inscription, aucun scénario d'exposition.
- Textes des phrases H : voir section 16.

## Section 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des premiers secours:

<b>Premiers soins général:</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.
<b>Après inhalation:</b>	Si la respiration est irrégulière ou arrêter, pratiquer la respiration artificielle. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où est elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin. Le traitement est symptomatique de l'irritation primaire ou bronchospasme. En cas des difficultés respiratoires administration d'oxygène par une personne autorisée. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
<b>Après contact avec la peau:</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon. Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin/service médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime et porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
<b>Après ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Mettre en position latérale de sécurité. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

**Symptômes/Lésion après inhalation :** peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par inhalation. Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition. Les personnes qui présentent une hypersensibilité à MDI même sur de très faible concentrations réagissent très violemment.

**Symptômes/Lésion après contact avec la peau :** provoque une irritation cutanée. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. L'expérimentation animale a démontré que le contact de la peau avec des diisocyanates et d'autres substances sensibilisantes éprouvées peut provoquer une réaction d'hypersensibilité des voies respiratoires. Cela souligne la besoin de porter des gants et autres vêtements de protection en tout temps manipulation de tels matériaux ou lors de l'entretien.

**Symptômes/Lésion après contact oculaire :** irritation des yeux.

**Symptômes/Lésion après un gestion :** l'ingestion peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et de l'œsophage.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Placé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:** Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

**Danger d'incendie :** échauffement/combustion : libération de gaz/vapeurs nocifs. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Danger d'explosion :** parce que la chaleur peut augmenter la pression dans des conteneurs scellés.

**Réactivité en cas d'incendie :** réagit violemment au contact de l'eau.

**Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :** dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxyde d'azote. Acide cyanhydrique. Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Mesure de précaution contre l'incendie :** évacuer la zone. Protection individuelle spéciale : appareil de protection respiratoire autonome. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas respirer les vapeurs.

**Instruction de lutte contre l'incendie :** éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contamine l'environnement. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normal.

**Protection en cas d'incendie :** utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Porter un équipement de protection respiratoire.

**Autres informations :** les débris de l'incendie et l'eau contaminée d'extinction en conformité avec les réglementations officielles déchets. Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ les mettre à l'abri. L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion. À la suite de la réaction avec de l'eau, dans lequel le gaz CO<sub>2</sub> est produit, une pression dangereuse peut se présenter si les récipients contaminés être refermés.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

#### Mesures générales:

Évacuer la zone. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Éloigner le public. Éloigner le personnel superflu. Éviter de respirer les poussières, brouillard et pulvérisations. Assurer une ventilation adéquate. Avertir les autorités si le produit pénètre dans des dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes:

**Équipement de protection :** porter un vêtement de protection approprié.

**Procédures d'urgences :** intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Évacuer la zone. Éloigner le personnel superflu.

**Mesures antipoussières :** risque de glissade sur la matière renversée.

#### 6.1.2. Pour les secouristes:

**Équipements de protection :** utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Pour plus d'informations, se rapporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

**Pour la rétention :** recueillir le produit répandu. Absorber le liquide récent avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Éliminer en centre de traitement agréé. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Procédé de nettoyage :** ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation local. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Ramasser mécaniquement le produit. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussière et/ou de vapeur.

**Autres informations :** éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

#### Autres informations:

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales applicables.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

- Pour plus d'informations, se rapporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## Section 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

**Danger supplémentaire lors du traitement :** éviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Protéger de l'humidité. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. Ne pas réutiliser des récipients vides. Flacon de lavage oculaire avec de l'eau propre. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

**Température de manipulation :** 5-30 °C.

**Mesure d'hygiène :** ne pas manger boire ou fumer en manipulant ce produit. C'est laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Mesures techniques :** le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Se conformer aux réglementations en vigueur.

**Conditions de stockage :** protéger du gel. Stocker dans un endroit sec. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité.

**Produits incompatibles :** voir chapitre 10.

**Durée de stockage maximale :** 6 mois

**Température de stockage :** 20-25 °

**Chaleur est source d'éditior :** conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**Lieu de stockage :** stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité.

**Prescription particulière concernant l'emballage :** conserver uniquement dans le récipient d'origine. Retourner les fûts consignés en suivant les recommandations du fournisseur. Tout produit résiduel doit être enlevé des fûts avant élimination. Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:**
**8.1 Paramètres de contrôle:**

<b>Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)</b>		
Belgique	Nom local	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (MDI) # difenylmethane-4,4'-diisocyanate (MDI)
Belgique	Valeur seuil	0,052 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil	0,005 ppm

<b>De 4,4'-méthylènediphényle diisocyanate, le diphénylméthane-4,4'-diisocyanate (101-68-8)</b>		
Belgique	Nom local	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (MDI) # diphénylméthane-4,4'-diisocyanate (MDI)
Belgique	Valeur seuil	0,052 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil	0,005 ppm

<b>Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)</b>	
DNEL/DMEL (travailleurs)	
Aiguë - Effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - Effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - Effets locaux, cutanée	28,7 mg/cm <sup>2</sup>
Aiguë - Effets locaux, inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
À long terme - Effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (population générale)	
Aiguë - Effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel
Aiguë - Effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - Effets systémiques, orale	20 mg/kg de poids corporel
Aiguë - Effets locaux, cutanée	17,2 mg/cm <sup>2</sup>
Aiguë - Effets locaux, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
À long terme - Effets systémiques, inhalation	0,025 mg/m <sup>3</sup>
À long terme - Effets locaux, inhalation	0,025 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC (sol)	
PNEC sol	1 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/kg poids sec

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation de poste de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limite de travail sécuritaire du respirateur choisi. Le seuil d'odeur du MDI est bien au-dessus de la valeur de l'exposition professionnelle.																																									
Equipement de protection individuel:	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="391 526 587 566">Condition</th> <th data-bbox="587 526 826 566">Matériau</th> <th colspan="4" data-bbox="826 526 1342 566">Norme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="391 566 587 763">Tyvek® salopettes résistant aux produits chimiques de base de Catégorie III, Type 4,5,6</td> <td data-bbox="587 566 826 763">Tyvek®</td> <td colspan="4" data-bbox="826 566 1342 763">EN ISO 13982-1, EN 13034, EN 14605</td> </tr> <tr> <td data-bbox="391 763 587 869">Salopette (coton de préférence lourd)</td> <td data-bbox="587 763 826 869">Fibres naturelles</td> <td colspan="4" data-bbox="826 763 1342 869"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="391 869 587 974">Bottes de sécurité S4 ou chaussures de sécurité S3</td> <td data-bbox="587 869 826 974">Néoprène, cuir</td> <td colspan="4" data-bbox="826 869 1342 974">EN ISO 20345</td> </tr> <tr> <td data-bbox="391 974 587 1079">Le port de vêtements de travail fermés requis</td> <td data-bbox="587 974 826 1079"></td> <td colspan="4" data-bbox="826 974 1342 1079"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="391 1079 587 1487">Équipements de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir, les risques encourus, et devrait être approuvé par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.</td> <td data-bbox="587 1079 826 1487"></td> <td colspan="4" data-bbox="826 1079 1342 1487"></td> </tr> </tbody> </table>						Condition	Matériau	Norme				Tyvek® salopettes résistant aux produits chimiques de base de Catégorie III, Type 4,5,6	Tyvek®	EN ISO 13982-1, EN 13034, EN 14605				Salopette (coton de préférence lourd)	Fibres naturelles					Bottes de sécurité S4 ou chaussures de sécurité S3	Néoprène, cuir	EN ISO 20345				Le port de vêtements de travail fermés requis						Équipements de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir, les risques encourus, et devrait être approuvé par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.					
Condition	Matériau	Norme																																								
Tyvek® salopettes résistant aux produits chimiques de base de Catégorie III, Type 4,5,6	Tyvek®	EN ISO 13982-1, EN 13034, EN 14605																																								
Salopette (coton de préférence lourd)	Fibres naturelles																																									
Bottes de sécurité S4 ou chaussures de sécurité S3	Néoprène, cuir	EN ISO 20345																																								
Le port de vêtements de travail fermés requis																																										
Équipements de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir, les risques encourus, et devrait être approuvé par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.																																										
Protection des mains:	<p>Des gants de protection. En cas de contact prolongé ou répété est recommandé de porter des gants avec indice de protection 6 (correspondant &gt; 480 minutes perméation selon 374). Pour un contact bref portant des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (mesure de temps de passage de 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Les gants contaminés doivent être désinfectés et jetés. Remarque : la sélection de gants spécifiques pour une application et une heure spécifiques en milieu de travail doit aussi tenir compte d'autres exigences de travail tels que, mais sans s'y limiter, d'autres produits chimiques sont manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures, le perçage, la mobilité, protection thermique), et les instructions/règles du fournisseur de gants. Porter des gants de protection en cas de risque de contact avec la peau avec de la mousse de polyuréthane frais, il n'y a pas encore de matériau complètement guéri peut être dangereuse pour la peau. Utiliser des gants conformes à des normes, par exemples EN 374 (Europe). Convenance et la durabilité des gants de protection dépendent de la méthode et de la fréquence d'utilisation, la résistance chimique et la durée de contacts. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées par exemple <a href="http://www.gisbau.be">www.gisbau.be</a>. Porter des gants de protection en cas de risque de contact avec la peau avec du polyuréthane fraîchement moussé qui n'a pas complètement guéri produits peuvent être dangereux en contact avec la peau.</p>																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="391 1854 608 1910">Type</th> <th data-bbox="608 1854 804 1910">Matériau</th> <th data-bbox="804 1854 991 1910">Perméation</th> <th data-bbox="991 1854 1155 1910">Épaisseur (mm)</th> <th data-bbox="1155 1854 1342 1910">Pénétration</th> <th data-bbox="1342 1854 1465 1910">Norme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="391 1910 608 1984">Gants jetables</td> <td data-bbox="608 1910 804 1984">Caoutchouc chloroprène (CR)</td> <td data-bbox="804 1910 991 1984">6 (&gt; 480 minutes)</td> <td data-bbox="991 1910 1155 1984">0,5</td> <td data-bbox="1155 1910 1342 1984">2 (&lt; 1,5)</td> <td data-bbox="1342 1910 1465 1984">EN 374</td> </tr> </tbody> </table>							Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme	Gants jetables	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0,5	2 (< 1,5)	EN 374																								
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme																																					
Gants jetables	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0,5	2 (< 1,5)	EN 374																																					

10/20 - 733

Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0,7	2 (< 1,5)	EN 374
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,4	2 (< 1,5)	EN 374

Protection des yeux:

Quand une évaluation de risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections de liquide, aux aérosols ou de poussières doivent être utilisés d'une protection pour les yeux qui est conforme à une norme approuvée.

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières, poussières fines, gouttelettes	Limpide

Protection de la peau et du corps:

Équipements de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de l'accomplir, les risques encourus, et devraient être approuvées par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Les chaussures adéquates et les éventuelles mesures de protection cutanée doivent être choisis en fonction de la tâche exécutée et aux risques encourus et être approuvé par un spécialiste avant d'utiliser ce produit.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix du respirateur doit être fondée sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites de travail sécuritaire du respirateur choisi. Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les valeurs limites. (Voir limites d'exposition professionnelle.) Lorsque les niveaux atmosphériques peuvent dépasser les directives d'exposition, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Appliquer la protection respiratoire en cas de formation de gaz/fumée/aérosols. Utiliser un filtre de gaz/vapeurs de substances organiques, inorganiques, acides inorganiques et alcalins, un filtre à particules (p.ex. EN 14387/140 type ABEK/P2). Pour les situations où les concentrations atmosphériques pourraient dépasser la limite (niveau) pour lequel un appareil respiratoire à adduction d'air est efficace, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive (conduite d'air ou appareil respiratoire isolant). En cas d'urgence ou de situations où les concentrations atmosphériques sont inconnues, utiliser un conduit d'air de l'appareil respiratoire la pression positive autonome à pression positive à adduction d'air autonome auxiliaire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Demi-masque	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65°C), type P2	Exposition à court terme, protection contre les vapeurs, protection contre les particules liquides
Masque complet	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65°C), type P2	Exposition à court terme, protection contre les vapeurs, protection contre les particules liquides
Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65°C), type P2	Exposition à court terme, protection contre les vapeurs, protection contre les particules liquides

Pictogrammes:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	limpide, brun foncé
<b>Odeur:</b>	odeur de moisi, légère
<b>Seuil olfactif:</b>	aucune donnée disponible
<b>valeur du pH:</b>	aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):</b>	aucune donnée disponible
<b>Point de fusion:</b>	aucune donnée disponible
<b>Point de congélation:</b>	aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition:</b>	> 245 °C
<b>Point d'éclair:</b>	> 150 °C (closed cup)
<b>Auto-inflammation:</b>	aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition:</b>	aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)::</b>	aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur à 20 °:</b>	1 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b>	/
<b>Densité relative:</b>	1,23
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	aucune donnée disponible
<b>Log Pow:</b>	aucune donnée disponible
<b>Log Kow:</b>	aucune donnée disponible
<b>Viscosité Cinématique:</b>	aucune donnée disponible
<b>Viscosité Dynamique:</b>	200 mPas.s @25 °C
<b>Danger d'explosion:</b>	aucune donnée disponible
<b>Limites d'explosion:</b>	/
<b>Inférieure:</b>	/
<b>Supérieure:</b>	/
<b>Propriétés comburantes:</b>	aucune donnée disponible
<b>Limites d'explosivité:</b>	aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	/
<b>Teneur en COV:</b>	/
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	/

### 9.2 Autres informations:

pas d'autres informations complémentaires disponibles

## **Section 10: Stabilité et réactivité:**

### **10.1 Réactivité:**

pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

### **10.2 Stabilité chimique:**

stable dans les conditions normales

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

De réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Réagit avec l'eau, produit des gaz ou de la chaleur et une surpression : rupture du conteneur. Dans la réaction avec de l'eau (humidité) crée du dioxyde de carbone. Réaction exothermique avec des substances contenant des groupes hydrogène actifs. La réaction est progressivement plus intense et peut être vigoureusement à des températures plus élevées sous agitation ou un autre bon mélange des corps réactionnels ou en présence de solvants. MDI est insoluble dans et plus lourd que l'eau. Il coule dans l'eau, mais réagit lentement au niveau de l'interface. Au niveau de séparation est formé d'une couche solide, insoluble dans l'eau de poly-urée avec libération de gaz de dioxyde de carbone.

### **10.4 Conditions à éviter:**

températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

### **10.5 Matières incompatibles:**

eau, humidité. Polyols et amines. Acides et bases. Cuivre et ses allages

### **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

peut libérer des gaz toxiques. Cyanure d'hydrogène. Oxyde nitrique/dioxyde d'azote. Combustion : libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs vapeurs nitreuses monoxyde/dioxyde carbone

## Section 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë

Les personnes ayant des problèmes d'hypersensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit.

#### Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)

LD50 orale rat: > 10000 mg/kg

LD50 cutané lapin: > 9400 mg/kg

LC50 inhalation rat (mg/l): 0,49 mg/l/4u.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée
Indications toxicologiques complémentaires:	Voies d'exposition possibles : ingestion, peau et yeux
Cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer (par inhalation)
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Mutagénicité:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)
Danger par aspiration:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

## Section 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

#### Toxicité aquatique:

<b>Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)</b>	
LC50 poisson 1	> 1000 mg/l
EC50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
EC50 72h algae	> 1640 mg/l
NOEC chronique crustacé	>= 10 ml/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

#### **Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)**

- Persistance et dégradabilité : difficile biodégradable
- Biodégradation: 0 %

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

#### **Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH): 200

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB:

<b>Polyméthylène polyphényl polyisocyanate (9016-87-9)</b>	
- Cette substance/melange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH, annex XIII.	
- Cette substance/melange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH, annex XIII.	

### 12.6 Autres effets néfastes:

Aucun effet important ou danger critique connus

## **Section 13: Considérations relatives à l'élimination:**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

#### **Recommandation:**

#### **Recommandations pour le traitement du produit/de l'emballage**

Éliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Éliminer comme un déchet dangereux. Solutions excédentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination autorisée. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **Indications complémentaires:**

- Déchets industriels. Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile. Éviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 05 01\* - déchets d'isocyanate

**Section 14: Informations relatives au transport:****14.1 No ONU:**

<b>VN-nr (ADR):</b>	Non applicable
<b>VN-nr (IATA):</b>	Non applicable
<b>VN-nr (IMDG):</b>	non réglementé
<b>VN-nr (ADN):</b>	Non applicable
<b>VN-nr (RID):</b>	Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:**

<b>Désignation officielle de transport (ADR/RID):</b>	non réglementé
<b>Désignation officielle de transport (IATA):</b>	non réglementé
<b>Désignation officielle de transport (IMDG):</b>	Non applicable
<b>Désignation officielle de transport (ADN):</b>	Non applicableTE
<b>Document de description de transport (ADR):</b>	non réglementé
<b>Document de description de transport (IMDG):</b>	Non applicable
<b>Document de description de transport (IATA):</b>	Non applicable
<b>Document de description de transport (RID):</b>	non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger de transport:**

<b>Classe (ADR/RID):</b>	Non applicable
<b>Classe (IATA):</b>	Non applicable
<b>Classe (IMDG):</b>	Non applicable
<b>Classe (ADN):</b>	Non applicable
<b>Étiquettes de danger (ADR/RID):</b>	Non applicable
<b>Étiquettes de danger (IATA):</b>	Non applicable
<b>Étiquettes de danger (IMDG):</b>	Non applicable
<b>Étiquettes de danger (ADN):</b>	Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage:**

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID):</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage (IATA):</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage (IMDG):</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage (ADN):</b>	Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

**Dangereux pour l'environnement:**  
**Marine Pollutant:**

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

### **14.6.1 Transport par voie terrestre:**

Non réglementé

### **14.6.2 Transport maritime:**

non réglementé

### **14.6.3 Transport aérien:**

non réglementé

### **14.6.4 Transport par voie fluviale:**

### **14.6.5 Transport ferroviaire:**

non réglementé

### **14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

non applicable

## **Section 15: Informations réglementaires:**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

#### **Prescriptions nationales:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 16: Autres informations:

### Sources des données:

RÈGLEMENT (CE) NO. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et de mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/EEG et 1999/45/EG et modifiant le règlement (CE) no. 1907/2006

### Phrases importantes:

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommages aux frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Les dangers, la toxicité et le comportement des produits diffèrent lorsqu'ils sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions pendant la production et d'autres processus. Les dangers, la toxicité et le comportement doivent être déterminés par l'utilisateur et communiqués aux utilisateurs, processeurs et utilisateurs finaux. Le produit peut être dérangé s'il doit être utilisé avec précaution. Bien que certains dangers soient expliqués dans cette documentation, il n'est pas garanti qu'il s'agit des seuls dangers possibles.

### Acronymes et abréviations:

### Texte intégral de phrases H et EUH

Acute tox. 4 (inhalation)	Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4
Acute tox. 4 (inhalation : dust, mist)	Toxicité aiguë (inhalation: poussière, brouillard), catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/Irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2
STOT RE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Révision:** 14/04/2020  
**Autres informations:** 22/06/2021 (D)  
**Numéro de version:** 3.1